



Formation à l'utilisation de la banque de données

Suite à l'appel lancé dans la news de juillet 2016, plusieurs éleveurs ont rentré au secrétariat leur souhait de participer à cette formation.

Deux dates sont dès à présent retenues : le vendredi 9 septembre à 19h00 et le samedi 24 septembre à 10h00.

Merci de vous inscrire auprès de Stéphanie Libert (slibert@awenet.be) pour le **lundi 5 septembre** au plus tard, en précisant à quelle date vous souhaitez participer à la formation. Ces formations ne seront organisées que si le nombre d'inscrits est suffisant ! N'oubliez donc pas de vous inscrire.

Prélèvement des mâles reproducteurs hors Wallonie

Vous l'avez lu dans le nouveau « Règlement d'Elevage » (voir Wallonie Elevages ou site web), il est obligatoire de faire prélever tout mâle utilisé pour la reproduction.

Pour les mâles utilisés dans votre troupeau et inscrit dans nos livres généalogiques, ce prélèvement se fait prioritairement par votre agent awé. En cas de soucis (indisponibilité de l'agent en urgence), et sur accord du secrétariat, un vétérinaire conventionné avec l'awé ou un autre agent de l'awé peut réaliser le prélèvement.

Si vous optez pour aller avec vos brebis à la **saillie hors Wallonie**, en Flandre par exemple, vous devez faire en sorte que l'éleveur propriétaire du bélier fasse prélever le bélier par son vétérinaire. Ce vétérinaire doit être conventionné avec l'awé. **Pratiquement, vous devez contacter (par courrier, mail ou fax) le secrétariat pour commander le nombre de buvards nécessaires (à votre charge), et obtenir des formulaires de prélèvement (un formulaire par buvard). Une convention vétérinaire – awé vous sera également remise pour que ce dernier puisse la signer. Les buvards ainsi prélevés, avec les formulaires complétés, doivent être renvoyés au secrétariat.**

En cas de recours à l'insémination artificielle, il est de la responsabilité de l'éleveur de s'assurer que le centre d'insémination qui a commercialisé la paillette dispose de la formule ADN de l'animal et soit en mesure de nous la mettre à disposition.

Pour nos membres à l'étranger, la même procédure est d'application. Ceux-ci sont invités à contacter le secrétariat pour commander les buvards et formulaires nécessaires au prélèvement de leurs béliers reproducteurs.

Il est bien entendu que ces démarches de prélèvement sont complémentaires aux démarches nécessaires à l'enregistrement des filiations (certificats zootechniques, documents de location de bélier, attestation d'insémination, de transfert d'embryon,...) et d'admission raciale (expertise, cotation des antenais...).

Indexation des tarifs au 1 juillet 2016

Suite au dernier saut d'index, les tarifs des services de l'awé ont été indexés de 2% au premier juillet.

Expertises et cotations linéaires 2016

Les expertises 2016 ont déjà bien démarré lors de ces mois de juin et juillet. Certains éleveurs ont ainsi eu l'occasion de voir nos agents équipés de tablettes pour la saisie des données de cotation linéaire et d'expertises.

Notre service informatique développe actuellement une procédure permettant au secrétariat d'éditer les certificats zootechniques de manière simple et rapide. Pour les expertises déjà réalisées, notre objectif est de vous les faire parvenir début septembre. Pour les expertises à venir, les délais seront raccourcis avec les envois mensuels. Un écran est en cours de développement dans votre espace « banque de données » pour que vous puissiez également consulter directement après le passage de l'agent la synthèse des expertises réalisées.

Dans les prochains jours, les éleveurs concernés recevront un tableau de synthèse des cotations linéaires. Celui-ci reprend tout d'abord les notes mesurées/observées. Ensuite, pour les races pour lesquelles le travail de recherche a déjà pu être réalisé, en collaboration avec la commission raciale, le document permet de situer l'animal à des références raciales pour les différents critères, et de calculer des notes de synthèse. Pour vous donner l'eau à la bouche, voici déjà un premier aperçu de ce tableau complet pour un mâle et une femelle Suffolk :

Note globale	Développement							Musculature			Aplombs				Morphologie						Phénotype						
	Poids	Hauteur	Longueur	Largeur de Selle	Profondeur	Tour de Poitrine	Rebondi Gigot VP	Rebondi Gigot VA	Profondeur Gigot	AR VP	AR VP	AV VP	AV VF	Ligne de dos	Tour du canon	Finesse Peau	Finesse Queue	Implent. Queue	Hauteur Queue	Inclinaison Croupe	Oreilles	Tête	Epaule	Laine	Poitrine	Gabarit	
82	79	109	63	87	22	35	107	79	7	6	6	96	5	5	4	84	15	3	5	6	6	6	78	3	3	3	3
		+	-	+	+	=	+		+	=	=		5	5			+	++	++	+	+	+		3	3	4	4
79	75	72,2	68	80	19	34	97	67	6	5	4	100	5	5	5	89	12	3	4	5	6	6	78	4	3	3	3
		=	+	=	-	=	-		=	-	--		5	5			+	++	++	++	+	+		3	4	2	2

Si vous ne disposez pas encore d'un accès à la banque de données, n'hésitez pas à contacter le secrétariat qui pourra vous donner vos codes et vous permettre ainsi d'accéder à vos données.

Mutations entre éleveurs membres - précision

Pour rappel le règlement d'élevage prévoit que pour qu'une mutation entre deux membres soit traitée par le service, il faut que le document de mutation soit signé par le vendeur (un email du vendeur peut remplacer sa signature s'il a omis de signer la carte).

Quoiqu'il en soit, dans tous les cas, il faut bien entendu que la demande formelle vienne de l'acheteur, étant donné que c'est à lui que la facturation sera adressée. Le règlement d'élevage sera adapté pour plus de clarté.